

☐ Informations additionnelles sur les dépenses de portefeuilles

■ Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont des entités instituées par loi pour financer certaines activités au sein des ministères et des organismes du gouvernement.

Les activités des fonds spéciaux sont financées principalement par des revenus de taxes, des droits et permis et des transferts provenant des dépenses de programmes.

TABLEAU 1

Dépenses des fonds spéciaux (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020
Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) ⁽¹⁾	3 819	3 662
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	2 393	2 567
Fonds de développement du marché du travail	1 090	1 115
Fonds relatif à l'administration fiscale	907	981
Fonds vert ⁽²⁾	773	920
Fonds des services de police	668	687
Fonds des ressources naturelles – Volet aménagement durable du territoire forestier	565	535
Fonds du développement économique	332	290
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	211	231
Fonds de partenariat touristique	225	207
Autres fonds et ajustements de consolidation ⁽³⁾	1 343	1 499
TOTAL	12 325	12 693

Notes : Les dépenses excluent le service de la dette.

Les dépenses des fonds spéciaux compris dans le tableau correspondent à celles présentées dans le budget de dépenses des fonds spéciaux.

(1) La baisse des dépenses du FORT en 2019-2020 s'explique par les initiatives de 2018-2019, notamment la subvention au Réseau électrique métropolitain (REM) pour le réseau transitoire d'atténuation.

(2) La croissance des dépenses du Fonds vert en 2019-2020 s'explique par les mesures annoncées au budget 2019-2020, notamment la bonification et la révision du programme Roulez vert et les mesures d'accompagnement pour les grands émetteurs industriels.

(3) Ces montants incluent l'élimination des opérations réciproques entre les fonds spéciaux.

■ Organismes autres que budgétaires

Les organismes autres que budgétaires ont été créés afin d'offrir des services particuliers à la population.

Les activités des organismes autres que budgétaires sont financées principalement par des transferts provenant des dépenses de programmes et la vente de biens et services.

TABLEAU 2

Dépenses des organismes autres que budgétaires (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020
Régie de l'assurance maladie du Québec ⁽¹⁾	12 694	13 310
Agence du revenu du Québec	1 163	1 223
Société d'habitation du Québec	1 172	1 209
Société québécoise des infrastructures	843	870
Société de financement des infrastructures locales du Québec	554	454
Centre de services partagés du Québec	524	542
Héma-Québec	436	454
La Financière agricole du Québec	401	485
Société de l'assurance automobile du Québec	271	276
Autres organismes et ajustements de consolidation ⁽²⁾	2 150	2 330
TOTAL	20 208	21 152

Notes : Les dépenses excluent le service de la dette.

Les dépenses des organismes compris dans le tableau correspondent à celles présentées dans le budget de dépenses des organismes autres que budgétaires.

(1) Les dépenses de la Régie de l'assurance maladie du Québec représentent plus de 60 % des dépenses des organismes autres que budgétaires. Ces dépenses servent à financer notamment les services médicaux et les médicaments.

(2) Ces montants incluent l'élimination des opérations réciproques entre organismes autres que budgétaires.

■ Organismes du réseau de la santé et des services sociaux

Les organismes du réseau de la santé et des services sociaux incluent les centres intégrés de santé et de services sociaux ainsi que les autres établissements publics et instances régionales. Ces organismes offrent à la population des services de santé généraux et spécialisés.

Les activités du réseau de la santé et des services sociaux sont financées principalement par des transferts provenant des dépenses de programmes auxquels s'ajoute notamment la vente de biens et services, tels que la contribution des adultes hébergés en CHSLD ou les revenus liés aux stationnements.

TABLEAU 3

Dépenses des organismes du réseau de la santé et des services sociaux (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	26 981	28 363	29 431
<i>Variation en %</i>	5,2	5,1	3,8

Notes : Les dépenses excluent le service de la dette.

La croissance des dépenses du réseau de la santé et des services sociaux permettra d'assurer un accès aux soins de santé de qualité, notamment par l'amélioration des services, par le renforcement des soins et des services à domicile et par l'ajout de lits d'hébergement.

■ Organismes des réseaux de l'éducation

Les organismes des réseaux de l'éducation comprennent les commissions scolaires, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, les cégeps ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes. Ces organismes offrent des services d'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire.

Les activités des réseaux de l'éducation sont financées principalement par des transferts provenant des dépenses de programmes, auxquels s'ajoutent notamment l'impôt foncier scolaire et les droits de scolarité.

TABLEAU 4

Dépenses des organismes des réseaux de l'éducation (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Commissions scolaires ⁽¹⁾	13 215	13 996	14 587
Cégeps	2 502	2 632	2 689
Université du Québec et ses constituantes	1 588	1 643	1 676
TOTAL	17 305	18 271	18 952
<i>Variation en %</i>	5,5	5,6	3,7

Notes : Les dépenses excluent le service de la dette.

La croissance des dépenses des réseaux de l'éducation s'explique principalement par l'évolution de la clientèle et par les investissements supplémentaires notamment pour déployer la maternelle 4 ans, pour offrir une heure d'activités parascolaires de plus par jour au secondaire, pour bonifier le financement des cégeps ainsi que pour assurer un seuil minimal de services directs aux élèves.

(1) Les commissions scolaires incluent le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

■ Dépenses financées par le régime fiscal

Les crédits d'impôt remboursables accordés aux particuliers et aux sociétés, qui s'apparentent à une dépense de transfert liée au régime fiscal, sont inscrits dans les dépenses plutôt qu'en diminution des revenus. À ces crédits d'impôt remboursables s'ajoutent les dépenses liées aux créances douteuses.

TABLEAU 5

Dépenses financées par le régime fiscal (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses financées par le régime fiscal	7 129	7 509	7 787
<i>Variation en %</i>	9,9	5,3	3,7